

MAIRIE DE
BESANÇON



Reçu en préfecture le 14/01/2025

ID : 025-212500565-20250114-DIV2500A1-AR

**Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 14/01/2025

DIV.25.00.A1

OBJET : Désignation agents recenseurs Campagne 2025

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), Vu le Code général des collectivités locales,
Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485,
Vu le Décret n°2024-888 du 4 septembre 2024 modifiant l'annexe au décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population
Vu les candidatures des intéressés

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés comme agents recenseurs, campagne de recensement 2025 de la commune de BESANÇON :

ANATO	Klein
BARATA	Rodrigue
BARDOSI	Christopher
BARON	Valérie
BENECHET	Hakim
BOUTEILLER	Rémi
CARON	Odile
CASAL	Hélène
CHAILLET	Isabelle
COPPOLA	Anne-Marie
DAVID	Stephen
DUJEANCOURT	Sylvain
EQUOY	Yves
FAURE	Nathalie
FOISSARD	Gilles
GAINET	Pierre
GRESEQUE	Alexandre
HAKKAR	Hakim



HAUTBOIS	Lucette
HUTIN	Sophie
JOBARD	Philippe
JOSEPH	Aurélie
LARRIEU	Estelle
LEFEBVRE	Olivier
LHOPITAL	Mathis
LINARD	Philippe
MBOUKOU	Anthony
MELINAT	Julia
MERAT	Alexis
MINICK BEAUMONT	Amélie
MIROUDOT	Angélique
MOREL	Simone
PERNOT	Johann
PETITHORY	Aline
RAGUENET	Sylviane
ROUME	Marie-Cécile
RUFFIEUX	Chloé
STRATULA	Irina
TAVERNIER	Arthur
TRELY	Annie
VAN HERZEELE	Mathieu
VERRO	Bernadette
WAMBERGUE	Zoé

Article 2 : Ils seront chargés, sous l'autorité des coordonnateurs :

- de réaliser la tournée de reconnaissance des logements de leur secteur préalablement au début des opérations de recensement proprement dit,
- de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants entre le 16 janvier et le 22 février 2025,
- de rendre compte au coordonnateur chargé de les encadrer de toute difficulté de collecte, au cours de réunions périodiques fixées par ce dernier,
- de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis et de remplir tous documents récapitulatifs afférents aux immeubles recensés.

Article 3 : Ils s'engagent à suivre la formation préalable de deux demi-journées en janvier 2025.

Article 4 : Ils devront, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le « secret statistique », tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont ils pourront avoir connaissance du fait de leurs fonctions.

Article 5 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture,
- notifié aux intéressés.

Besançon, le 14 JAN. 2025

La Maire



Anne VIGNOT



1950

1950